



Intrusion de la police au domicile d'un mineur

Par **CATHERINE Lou**, le **22/10/2017** à **15:19**

est ce que 3 policiers ont le droit d'embarquer une mineure de 17 ans, au poste à 8h du matin, à son domicile et entrer chez elle sans que sa mère ne soit là, sans donner de motif

Par **Visiteur**, le **22/10/2017** à **18:58**

Sur ce site, les règles de politesse...bonjour et merci...sont de mise...

Bonjour,

17 ans n'est pas 12 ou 15 au sens judiciaire.

A cet âge, on est traité comme un adulte.

Cette intrusion aurait-elle été commise sans qu'il y ait soit flagrant délit, soit autorisation du juge dans le cadre d'une enquête ?